

Lausanne, le 26 juillet 1873

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 26 Juillet 1873.

Nous empruntons les lignes suivantes à un travail de M. le docteur Rouge, sur l'assistance des malades. Les renseignements qu'elles contiennent relatifs à la création et à la marche des infirmeries et asiles de notre canton, intéresseront sans doute nos lecteurs, vu les bienfaits que ces institutions charitables répandent au sein de nos populations.

« Notre pays possède un certain nombre de petits hôpitaux régionaux, qui portent le nom d'infirmeries ou d'asiles. Seul l'établissement de Saint-Loup est toujours désigné comme hôpital.

» Les infirmeries, de création récente, sont toutes dues à la charité publique, stimulée par l'exemple de personnes généreuses.

» Ces infirmeries sont appelées à être très utiles à nos populations. Si les malades ne sont pas encore aussi nombreux qu'ils pourraient l'être, cela tient à ce que les infirmeries ne datent pas encore de bien longtemps, et aussi peut-être à ce que les médecins ont été laissés trop en dehors de leurs administrations.

» Les dépenses des infirmeries sont couvertes par des dons, des legs, des collectes, des ventes de charité.

» Le service médical est dirigé par les médecins de la localité. Dans quelques établissements, les médecins changent tous les six mois; dans d'autres, tous les mois; ailleurs enfin, les médecins sont nommés à vie par le comité.

» Pour soigner les malades et pour surveiller la tenue de la maison, plusieurs infirmeries ont des diaconesses instruites à l'hôpital de Saint-Loup. Ces diaconesses, dont la mission est semblable à celle des sœurs catholiques de charité, sont généralement de bonnes infirmières, que leur intelligence et leur dévouement font apprécier de chacun.

» La plus ancienne de nos infirmeries est celle de Saint-Loup, fondée à Echallens en 1842. C'est en 1852 seulement que cet hôpital fut transféré dans l'endroit qu'il occupe aujourd'hui. Il renferme 27 lits, et du 1^{er} juin 1871 au 30 juin 1872, on y a soigné 234 malades. Les dépenses de l'exercice 1871-72 ont été de 26,787 fr. 57 c., couvertes par des legs, des collectes, des indemnités, des pensions de malades et des rétributions pour service des diaconesses au dehors. Le médecin de l'établissement,

notre habile collègue M. Dupont, a eu l'heureuse idée d'instituer des consultations gratuites tous les lundis, pour le traitement externe de certaines affections. L'hôpital de Saint-Loup est placé sous l'intelligente direction de M. H. Germond.

» A l'hôpital se trouve annexé un asile destiné aux enfants scrofuleux; cet asile, qui existait depuis 1860 à Ferreyres, a été transféré à Saint-Loup en 1865. Il contient trente lits.

» L'*Asile des aveugles*, à Lausanne, a commencé son utile et laborieuse carrière en juillet 1844. Voici quelques détails sur la création de cet important établissement.

» M. le Dr Recordon, un des meilleurs élèves de Chelius, venait de débiter brillamment dans notre ville. Il avait pratiqué, avec un succès qui lui resta fidèle, plusieurs opérations de cataracte; il soignait dans quelques lits installés chez lui les personnes peu aisées, des indigents atteints d'affections oculaires. M^{me} Recordon, toujours dévouée, était l'auxiliaire de l'habile chirurgien, et surveillait seule les opérés. Ce petit dispensaire particulier, où l'on était si bien accueilli, si bien traité, si bien guéri, ne tarda pas à se développer; après deux ans d'existence il avait douze lits toujours occupés, et toujours entretenus par la libéralité de M. Recordon. En 1842, M^{lle} Elisabeth de Cerjat, opérée de cataracte, désira contribuer aux dépenses de l'infirmerie. M. Haldimand se joignit à elle, et M. Recordon loua au Valentin, au printemps 1843, une maison particulière contenant deux salles de six lits chacune. L'établissement rendit de tels services que M. Haldimand et M^{lle} de Cerjat décidèrent de fonder un asile spécial pour les maladies des yeux. L'*Asile des aveugles* fut créé avec un capital de 75,000 francs. D'après l'acte de fondation en date du 3 janvier 1843, il devait se composer d'un hôpital de seize lits pour les affections oculaires curables, et d'une institution pour seize aveugles susceptibles d'éducation. La municipalité de Lausanne céda pour un prix modique un terrain situé aux abords de la ville, et le bâtiment construit par M. Wenger, commencé en mars 1843, était achevé en juillet 1844. La gestion de l'Asile fut remise à un comité de cinq membres et l'on créa pour l'avenir un conseil général composé de tous les bienfaiteurs et donateurs dont les offrandes et les contributions atteindraient le chiffre de 150 fr. M. Hirzel, choisi par M. Haldimand, auquel il était recommandé par de solides

qualités, devint le directeur de l'établissement. Les malades, attirés par la réputation toujours croissante de M. Recordon, affluèrent dans le nouvel hôpital, qui eut bien vite conquis les sympathies du public. Aujourd'hui le chiffre des personnes admises annuellement dans les salles de l'hôpital ophthalmique dépasse 250; en 1870, il y en eut 281, et le nombre des consultations gratuites fut la même année de 5,518; il était de 6,050 en 1869. L'établissement, qui ne comptait qu'une vingtaine de lits, devenait trop étroit; la construction d'un bâtiment spécial pour l'hôpital fut décidé. Cet édifice, un peu somptueux, est maintenant terminé; il est placé à côté du premier qui reste uniquement affecté à l'institut d'éducation des aveugles. Le nouvel hôpital contient 42 lits.

» En 1869, M. Recordon demanda à être remplacé comme médecin de l'Asile. Le conseil général lui conserva les fonctions qu'il occupait, et lui adjoignit un médecin chargé du service médical, des visites et des consultations. A cet effet, le comité désigna notre habile confrère M. le Dr Dufour.

L'Asile des aveugles renferme en outre un institut pour les aveugles; en 1870, le chiffre de ces derniers était de 36. Sous l'intelligente direction de M. Hirzel ils reçoivent une excellente instruction, ils apprennent la musique, l'accordage de piano, et divers métiers tels que ceux de tourneur, de vanier, etc.

» L'Asile fait face à toutes ses dépenses, grâce à des ressources qui lui viennent de la charité publique. Les dépenses annuelles sont de 40 à 45,000 francs; son capital est aujourd'hui de 815,440 fr. 83 cent.

Yverdon possède une infirmerie de neuf lits; elle fut inaugurée en 1857. Les médecins de la ville prennent le service à tour de rôle; ils sont aidés par une diaconesse.

» L'hôpital du Samaritain a été fondé à Vevey en 1858; il renferme vingt-six lits. Les malades sont soignés par trois diaconesses; le médecin de l'établissement change tous les mois. Du 1^{er} août 1871 au 31 juillet 1872, on a reçu au Samaritain 244 malades, sur lesquels 182 ont été traités gratuitement.

» Rolle a depuis 1861 une infirmerie de 17 lits, desservie par deux diaconesses. Le service médical est fait alternativement par MM. Berney et Trolliet, médecins de l'endroit. Les frais d'installation de cet établissement sont revenus à 36,916 francs. On y soigne de 130 à 150 malades par année. Les dépenses totales de l'infirmerie, depuis son installation le 1^{er} avril 1861 au 31 décembre 1867, se sont élevées à 56,725 fr. 88 c. Les recettes provenant de dons et des pensions des malades ont atteint, dans le même laps de temps, la somme de 58,027 francs 46 cent.

» L'Asile de l'enfance, à Lausanne, fut créé en 1861. Destiné tout d'abord à servir d'hospice pour les enfants scrofuleux de la ville, et n'ayant dans ce but qu'une dizaine de lits, cet établissement n'a pas

tardé à prendre de l'extension. Aujourd'hui c'est un hôpital pour les enfants âgés de 2 à 12 ans, domiciliés à Lausanne; il compte trente lits, et les malades sont soignés par quatre diaconesses. M. le Dr Joël est depuis plusieurs années le médecin de l'asile.

» L'infirmerie d'Aigle date de 1867. Le nombre des lits, qui était de six au début, a été dernièrement porté à vingt-quatre, dont une partie seulement est en activité. En effet, en 1871 on n'a traité que 72 malades donnant un total de journées de 1874. Les dépenses ont été de 6,592 fr. 80 c. Les recettes ont atteint le chiffre de 10,445 fr. en dons, collectes, produits de ventes, et en pensions payées par les malades; sous cette dernière rubrique je trouve le chiffre relativement élevé de 1,288 francs 50 cent., ce qui indique un nombre assez considérable de malades payants. M. le Dr Mandrin est attaché à l'infirmerie.

» En 1868, on a fondé à Payerne l'infirmerie de la Broie. Les frais de fondation n'ont point dépassé le chiffre minime de 3,771 fr. 48 cent. L'établissement renferme neuf lits. En 1872, on y a soigné 70 malades. Le service médical est fait à tour de rôle par MM. Meillaud et Neiss, médecins à Payerne.

» Morges, en 1869, a suivi l'exemple de sa voisine, la ville de Rolle. Elle a établi une infirmerie de douze lits sous la direction d'une diaconesse. Le service médical est fait par les médecins de Morges.

» La dernière infirmerie fondée dans notre canton est celle de Château-d'Œx. Elle a débuté l'an dernier, et tout fait croire qu'elle rendra les mêmes services que ses aînées.

» Enfin, à côté de ces institutions si utiles, je citerai la Maison de convalescence de Gilly, ouverte sept mois de l'année; l'établissement des Sourds-muets de Moudon, et l'asile créé par une dame charitable à Yverdon pour douze vieillards infirmes, sans famille et sans appui.

» Dans le rapide exposé que nous venons de faire, on voit que la plus ancienne de ces infirmeries date de 1842. Ainsi, il y a trente ans, dans le canton de Vaud, peuplé comme la moitié d'un département français, nous jouissions déjà de vingt-et-une préfectures, de dix-neuf tribunaux de première instance, de soixante collèges d'assesseurs de paix, et tandis que chaque plaideur trouvait la justice à sa porte, le pauvre malade devait aller chercher au chef-lieu le soulagement de ses maux; car nous n'avions qu'un hôpital.

» Aujourd'hui, outre l'Hôpital cantonal et sa succursale de Lavey, nous avons 225 lits qui sont tous dus à la charité privée, toujours plus entreprenante et plus généreuse que la commisération officielle des gouvernements.

Il y a quelques semaines, on courait pour les Japonais, aujourd'hui, tout le monde court après le chah.

Ce haut personnage a pris fantaisie de venir se promener en Europe, et Français, Anglais, Russes,